

**COMMUNAUTE de COMMUNES SAANE et VIENNE**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 JUIN 2008**  
**Procès Verbal**

Communes	Délégués titulaires				Délégués suppléants	
AMBRUMESNIL	Yvonne LEBOURG	P			F. DEBONNE	N. LETELLIER
AUPPEGARD	Jacques DEPREZ	E	D. LAPLACE	E	M. MORIN	H. CHAUSSAY
AUZOUVILLE S/Saâne	Jacky GUERARD	P			C. TROPARDY	C. GRINDEL
AVREMESNIL	J.M. DEPAROIS	P	J. MAUSSION	P	D. CHEVALIER	C. BESNARD
BACQUEVILLE en Caux	Etienne DELARUE	P	S. MASSE	P	R. BARUBE	E
BIVILLE la RIVIERE	Franck HERICHER	E			J.M. ADAM	P
BRACHY	Christophe LEROY	P	A. LOSAY	P	L. CHAUVEL	P
GONNETOT	Brigitte RINCE	P			G. VANESLSLANDE	A. LAVISSE
GREUVILLE	Edouard LHEUREUX	P			D. FRANCOIS	V. VERNEYRE
GRUCHET ST SIMEON	Jean-Paul MEEGENS	P	J.C. DALLE	E	G. BLONDEL	C. CANU
GUEURES	Jean-Paul MARET	P	J. AVENEL	P	S. VASSEUR	P
HERMANVILLE	Georges FAUVEL	P			R. RIDEL	G. LACHELIER
LAMBERVILLE	Philippe PASQUIER	P			B. LEROY	V. GUERILLON
LAMMERVILLE	Alain ADAM	P			N. LEMOINE	M. MANTEAU
LESTANVILLE	Loïc BOUSSARD	P			B. VARIN	B. DAS
LONGUEIL	Gérard VARIN	P	Y. CORTES	P	F. HENNETIER	E. LHOMME
LUNERAY	Martial HAUGUEL	E	G. AUGER	P	R. DESCHAMPT	D. LEDRAIT
OMONVILLE	René HAVARD	P			F. BONNANCY	P
OUVILLE LA RIVIERE	Jacques THELU	E	J. VARRY	P	N. LARDANS	C. VINCENT
QUIBERVILLE sur MER	Jean-François BLOC	P			R. VERGNORY	A. TRIBALLEAU
RAINFREVILLE	Philippe COUVREUR	E			C. BENOIT	P
ROYVILLE	Didier FERON	E			J.F. GRENET	C. AUCLERT
SAANE ST JUST	Denis FAUVEL	P			N. ROCHETTE	P
SAINT DENIS D'ACLON	Philippe LEFEBVRE	P			C. CLET	P
SAINT MARDS	Jacques FERRAND	E			J.M. RENARD	F. LEVASSEUR
ST OUEN le MAUGER	Lucette HEDOU	P			M. DEVERRE	J. LEFEBVRE
ST PIERRE BÉNOUVILLE	Bernard PADÉ	P			M. BOUQUET	G. LAVENAIRE
SASSETOT le MALGARDE	Jacques GUEROULT	E			P. GOSSE	F. LIMARE
THIL MANNEVILLE	Michel COQUATRIX	P			J. HALBOURG	P. DUFILS
TOCQUEVILLE en Caux	Guy NOËL	P			E. LUCE	D. EVRRARD
VÉNESTANVILLE	Alain DELAUNAY	E			P. WALLER	B. ROUSSELET
					E. LEFORESTIER	J. THIFAGNE
					J.P. NOBLESSE	L. BOUDIN

P = Présent      E = Excusé

**Date de convocation :** le 10 juin 2008

**Secrétaire de séance :** Monsieur Alain ADAM

**Nombre de délégués**

En exercice : 42

Présents : 39

Votants : 39

Monsieur BLOC remercie Monsieur ADAM, Maire de Lammerville pour son accueil.

**Monsieur Alain ADAM est désigné Secrétaire de séance par le Conseil communautaire.**

Il est proposé au Conseil de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Commission Appel d'offres :

- marché de collecte des ordures ménagères résiduelles : double collecte à Quiberville sur Mer en juillet et en août 2008 – avenant

- signature d'une convention avec la commune de Quiberville sur Mer pour la collecte et le traitement des déchets verts.

- Commission Tourisme et Aménagement de l'espace : Poste de technicien de rivière – subvention 2008

- Commission Culture :

- Fête de la Science

- Ticket Sport

- Ecole de Musique

**A l'unanimité, le Conseil accepte de rajouter ces points à l'ordre du jour.**

**COMMUNICATION : MONSIEUR BLOC**

**Union Sportive Luneraysienne : demande de subvention**

Le 20 mai 2008, Monsieur Dany LEJEUNE, Président de l'Union Sportive Luneraysienne, a adressé un courrier pour obtenir un soutien de la Communauté de communes.

**Vu l'avis favorable du Bureau, le Conseil, à l'unanimité, décide de définir des critères pour déterminer l'intérêt communautaire d'une action.**

### **Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) : modification statutaire**

Monsieur Le Préfet lance une consultation des collectivités locales sur le projet de décret portant modification des statuts de l'Etablissement Public Foncier (EPF) de Normandie. Le projet de décret modifiant le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant la création de l'établissement fait suite à de récentes jurisprudences et modifie les statuts de l'EPF de Normandie, dans le but de permettre la délégation de l'exercice de droits de préemption et de priorité, par le Conseil d'administration, au Directeur général ou à son adjoint. Des dispositions permettant à l'établissement de prendre des participations dans des sociétés, groupements ou organismes dont l'objet concourt directement à la réalisation de ses missions, seront également introduites dans ce projet de décret.

A compter de la réception, la collectivité dispose d'un délai de 3 mois pour délibérer. Au-delà de ce délai, son avis sera réputé favorable.

**Vu l'avis favorable du Bureau, le Conseil, à l'unanimité, valide cette modification statutaire.**

### **Réunion d'information sur les marnières organisée par la DDE**

La DDE organise une réunion d'information sur les marnières le 24 juin prochain à 18h00 à la salle des fêtes des Deux Vallées de Gueures.

### **CLET**

L'article 1069 nonies C du code général des impôts prévoit que, entre l'EPCI ayant opté pour le régime de la TPU et les communes membres, une Commission Locale Chargée d'Evaluer les Transferts de charges (CLET) doit être créée. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes. Chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant. Cette commission élit son président et un vice-président parmi ses membres. Le président convoque la commission, détermine son ordre du jour et préside les séances.

**Chaque conseil municipal est invité à désigner un membre à la CLET et à transmettre une copie de la délibération à la Communauté de communes.**

## **FONCTIONNEMENT DE LA CCSV : MONSIEUR BLOC**

### **Approbation du procès verbal de la réunion du conseil communautaire du 5 mai 2008**

**Le Conseil, à l'unanimité, valide le procès verbal de la réunion du Conseil communautaire du 5 mai 2008.**

### **Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets du pays de Caux (SMITVAD) : désignation des délégués**

Le 16 avril dernier, la Communauté de communes a procédé par vote à main levée à la désignation des représentants au Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets (SMITVAD) du Pays de Caux en application de l'article L 2121-21 du CGCT.

Seulement, la Préfecture de Rouen précise que ces dispositions ne sont pas applicables aux syndicats mixtes « fermés ». C'est l'article L 5711-1 du CGCT, prévoyant le scrutin secret à la majorité absolue, qui est transposable à ces syndicats.

Conformément à l'article 8 des statuts du SMITVAD, la Communauté de communes Saône et Vienne doit nommer 7 délégués titulaires et 7 délégués suppléants.

Le Conseil communautaire est invité à procéder à l'élection des délégués membres du conseil syndical du SMITVAD. Les délégués sont élus au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours, aucun candidat n'a obtenu la majorité, le troisième tour a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

**Le Bureau propose au Conseil de procéder à cette élection au scrutin secret.**

### **ELECTION DES DELEGUES TITULAIRES AU SMITVAD**

#### **Candidats**

Il est demandé aux délégués communautaires qui souhaitent être membres titulaires du conseil syndical du SMITVAD de se manifester.

Sont candidats : Messieurs BONNANCY, COQUATRIX, HAUGUEL, HERICHER, MARET, MEEGENS, NOEL.

#### **Résultats**

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 39

Nombre de votants : 39

Nombre de suffrages exprimés : 39

Nombre de bulletin nul : 1

Majorité absolue : 20

**Monsieur BONNANCY** 38 voix,  
**Monsieur COQUATRIX** 38 voix,  
**Monsieur HAUGUEL** 38 voix,  
**Monsieur HERICHER** 38 voix,  
**Monsieur MARET** 38 voix,  
**Monsieur MEEGENS** 38 voix,  
**Monsieur NOEL** 38 voix,

ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés membres titulaires du conseil syndical du SMITVAD.

#### **ELECTION DES DELEGUES SUPPLEANTS AU SMITVAD**

##### **Candidats**

Il est demandé aux délégués communautaires qui souhaitent être membres suppléants du conseil syndical du SMITVAD de se manifester.

Sont candidats : Messieurs ADAM Alain, ADAM Jean-Marie, AUGER, GUERARD, LACHELIER, LHEUREUX, PASQUIER.

##### **Résultats**

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 39

Nombre de votants : 39

Nombre de suffrages exprimés : 39

Nombre de bulletin nul : 1

Majorité absolue : 20

**Monsieur ADAM Alain** 38 voix, suppléant de Monsieur HAUGUEL,  
**Monsieur ADAM Jean-Marie** 38 voix, suppléant de Monsieur NOEL,  
**Monsieur AUGER** 38 voix, suppléant de Monsieur BONNANCY,  
**Monsieur GUERARD** 38 voix, suppléant de Monsieur HERICHER,  
**Monsieur LACHELIER** 38 voix, suppléant de Monsieur MARET,  
**Monsieur LHEUREUX** 38 voix, suppléant de Monsieur MEEGENS,  
**Monsieur PASQUIER** 38 voix, suppléant de Monsieur COQUATRIX,

ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés membres suppléants du conseil syndical du SMITVAD.

#### **FISCALITE : MONSIEUR HAVARD**

Suite à la proposition faite lors du dernier Conseil communautaire, Monsieur HAVARD présente les régimes de taxe professionnelle ainsi que les dotations des Communautés de communes et donne, à chaque délégué présent, une note synthétisant l'exposé.

Monsieur le Président complète les propos. La Communauté de communes bénéficie de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) bonifiée, celle-ci ayant opté pour le régime de la Taxe Professionnelle Unique (TPU) et exerçant au moins 4 des 5 groupes de compétences suivants : développement économique, aménagement de l'espace communautaire, voirie, logement et déchets.

Il remet également un aperçu de la répartition par compétence des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement de la collectivité.

#### **COMMISSION APPEL D'OFFRES : MONSIEUR BLOC**

##### **Voirie définitive de la zone d'activité de Luneray : marché de travaux**

Le 20 mai 2008, la Communauté de communes a lancé une consultation ayant pour objet la création d'une voie d'accès à la future extension de la zone artisanale de Luneray – Travaux et VRD.

La date limite de remise des offres était le 16 juin à 12h00. 5 entreprises ont remis une offre. Ces offres vont être analysées par la société SODEREF, maître d'œuvre.

##### **Site Internet : marché**

Le 30 janvier 2008, la Communauté de communes a lancé une consultation ayant pour objet la création d'un site Internet, la définition d'une charte graphique et la modernisation d'un logo.

La date limite de remise des offres était le 19 février 2008 à 17h00. 2 entreprises ont remis une offre.

La Commission Communication a étudié les offres et reçu les candidats, en application du cahier des charges.

**Vu les avis favorables des Commissions Communication et d'Appel d'offres, le Conseil, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise HM Web-eMaker pour un montant total s'élevant à 8 000 € HT.**

**Le coût annuel du contrat d'exploitation, comprenant l'hébergement 250 Mo, la licence WEB CMS « sources », la hot line, la maintenance et statistique d'exploitation ou la gestion des contenus, est de 650 € HT.**

**Monsieur le Président est autorisé à signer tout document.**

**Plateforme de déchets verts : mise à disposition d'une benne supplémentaire - avenant**

La Communauté de communes a signé un marché de collecte des déchets verts avec la société IKOS d'un montant de 12 840 € HT pour la période avril-septembre 2008. Il comprend la mise à disposition des bennes sur les plateformes et le transport au centre de traitement.

Or, la quantité de gazons déposée à la plateforme de déchets verts de Luneray a fortement progressé. Depuis plusieurs semaines, la capacité de la benne de 15 m<sup>3</sup> est insuffisante.

Le coût mensuel total (location benne et 3 rotations) est estimé à 225 €.

**Vu l'avis favorable de la Commission Appel d'offres, le Conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer un avenant avec la société IKOS prévoyant la location d'une benne supplémentaire de 15 m<sup>3</sup> au même prix que le marché initial : 45 € HT par mois, à compter du 23 juin 2008.**

**Collecte des ordures ménagères résiduelles : double collecte à Quiberville sur Mer en juillet et août - avenant**

Lors de la rédaction du cahier des charges du marché de collecte des ordures ménagères résiduelles, un passage hebdomadaire a été prévu pour les communes membres.

Or, la commune de Quiberville sur Mer, unique commune du littoral du territoire, accueille un grand nombre de touristes en période estivale. Pour l'obtention de labels touristiques, le critère « collecte des ordures ménagères » est important. Il est alors souhaitable que le dépôt de poubelles sur les trottoirs en attente de collecte ne ternisse pas l'image de cette station.

**Vu l'avis favorable de la Commission et du Bureau, le Conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer un avenant avec la société SITA pour la mise en place d'une deuxième collecte hebdomadaire sur la commune de Quiberville sur Mer aux mois de juillet et août 2008, son montant s'élevant à 560€ HT par passage soit 5 040 € HT au total.**

**Signature d'une convention avec la commune de Quiberville sur Mer pour la collecte et le traitement des déchets verts**

La Communauté de communes exerce la compétence collecte et traitement des ordures ménagères. Par délibération du 25 octobre 2007, le Conseil communautaire a décidé de ne pas autoriser les Mairies à déposer leurs déchets verts en raison des volumes importants qui remettraient en cause le fonctionnement des plateformes et du coût.

Dans la pratique, la Communauté de communes et les Communes demandent aux administrés de déposer leurs déchets verts aux plateformes. Or, ces mêmes collectivités ne réalisent pas cette démarche. Par ailleurs, certaines communes, dont Quiberville sur Mer, produisent une quantité importante de déchets verts et ne peuvent les traiter par leurs propres moyens, la compétence étant intercommunale.

A titre expérimental et compte-tenu de l'urgence, Monsieur BLOC, Maire de Quiberville sur Mer, propose au Conseil communautaire de signer une convention avec sa commune l'autorisant à déposer ses déchets verts sur la plateforme à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2008. En contrepartie, la Commune finance le coût correspondant.

**A l'unanimité, le Conseil autorise Monsieur le Président à signer cette convention avec la commune de Quiberville sur Mer et un avenant avec la société IKOS pour la mise à disposition d'une benne supplémentaire.**

**COMMISSION ACTION ECONOMIQUE : MADAME LEBOURG**

Madame LEBOURG souhaite la bienvenue aux membres de la Commission et leur demande de se présenter.

Préalablement, elle rappelle que le développement économique représente une recette non négligeable de la Communauté de communes.

La Communauté de communes Saône et Vienne a mené plusieurs actions dont le projet de réaménagement de la friche industrielle Legrand à Brachy. Pendant une période de deux ans, ce fût un travail important pour définir l'avenir de ce site. Seulement, la société LEGRAND a signé un compromis de vente avec l'entreprise HAUGUEL-LEBLOND.

**ZA de Bacqueville en Caux**

Monsieur DELARUE explique que la Commune de Bacqueville a cédé les terrains de la zone industrielle à la Communauté de communes. Il a été constaté la présence de marnières. De ce fait des études coûteuses ont retardé l'aménagement de cette zone d'activité.

D'autre part des entreprises ont remis des lettres d'intention pour acquérir des parcelles :

- Monsieur CORRUBLE : 1 000 m<sup>2</sup> sur la parcelle 112 à proximité de son bâtiment
- Monsieur ALLEAUME : 3 000 m<sup>2</sup> sur la parcelle 112
- Monsieur DELESQUE : 3 000 m<sup>2</sup>

#### Voirie définitive

Au regard du plan, la Commission juge pertinente la réalisation d'une voie d'accès sur la route départementale n°23 en dehors du tournant. Par conséquent, il est nécessaire d'interroger la Direction des Routes de Doudeville sur la permission d'accès sur la voie départementale.

Au reçu de la réponse de la DDE, il est décidé de prendre contact avec Monsieur Arnaud PREVOST, propriétaire du terrain contigu. Les négociations seront effectuées par Monsieur le Président, la Vice-Présidente en charge de l'Action économique et un membre du Bureau.

#### Certificat d'Urbanisme

Monsieur DELARUE informe que le certificat d'urbanisme demandé pour les parcelles sollicitées par Messieurs CORRUBLE et ALLEAUME est positif et qu'il vient d'être signé ce jour.

Madame LEBOURG rajoute qu'il serait préférable de demander un certificat d'urbanisme pour l'ensemble de la zone et détacher au coup par coup un lot en fonction des besoins.

Monsieur DELARUE précise qu'un permis d'aménager doit être demandé. La DDE va être interrogée sur la procédure à suivre.

#### Réseaux

Pour l'ensemble des réseaux, la commune de Bacqueville sera le maître d'ouvrage ou formulera la demande d'extension aux syndicats compétents. La Communauté de communes s'engagera à rembourser la différence, c'est-à-dire le montant des travaux TTC – TVA – subvention obtenue.

Monsieur MASSE, délégué de la commune de Bacqueville en Caux, informe Madame LEBOURG que, dans le cadre du schéma directeur d'assainissement, sa commune va prochainement interroger la Communauté de communes pour connaître ses besoins en équivalent habitant.

#### ZA de Luneray

##### Certificat d'Urbanisme

Le certificat d'urbanisme obtenu pour l'ensemble de la zone est valable jusqu'au mois de novembre. Une demande de renouvellement devra être faite en septembre.

##### Voirie définitive : marché de travaux

La consultation pour le marché de travaux pour la réalisation de la voirie définitive de la zone d'activité de Luneray est en cours. La commission appel d'offres s'est réuni le 18 juin. L'analyse des 5 offres va être réalisée par le maître d'œuvre : la société SODEREF.

##### Assainissement

L'extension des différents réseaux est effective, à l'exception de l'assainissement. La Commune de Luneray assure la maîtrise d'ouvrage.

##### Acquisition de terrain

La Communauté de communes est propriétaire du chemin rural jusqu'à la route départementale n°27. Mais sa faible largeur ne permet pas de réaliser la voirie définitive. C'est pourquoi Monsieur HAUGUEL est en cours de négociation avec les propriétaires pour permettre à la Communauté de communes d'acquérir la parcelle longeant le chemin rural.

L'avis des domaines va être demandé.

##### Communication

Madame LEBOURG informe qu'aucune communication des terrains disponibles n'a été réalisée.

Monsieur BLOC rajoute que Seine Maritime Expansion (SME) pourra assurer la promotion des zones d'activités auprès des entreprises lorsque leur aménagement sera terminé : voirie et réseaux.

#### Eolien : redéfinition de la position de la Communauté de communes

Pour la création d'un parc éolien, les communes sont compétentes au plan urbanistique : la commune formule un avis et le Préfet signe le permis de construire.

Des communes se sont prononcées individuellement sur la création de parcs éoliens qui ont des impacts importants sur les autres communes. Ainsi, l'éolien est devenu un sujet créant des tensions au sein de l'assemblée. C'est pourquoi la Communauté de communes veut définir une position commune et définitive. Elle est compétente uniquement pour

créer une Zone de Développement Eolien (ZDE) qui, depuis le 14 juillet 2007, permet aux porteurs de projets de bénéficier de l'obligation de rachat de l'électricité à un prix attractif.

Suite à l'intervention de Monsieur GANTIER de la DIREN, il a été proposé au Conseil communautaire de limiter le développement éolien aux 3 projets autorisés : Brachy, Gueures et Saint Pierre Bénouville en créant une ZDE dont la puissance maximale est celle de ces trois parcs.

Seulement, la rédaction de la délibération paraît imprécise pour certains membres.

Suite à la demande de la Commission de soumettre la délibération à l'avis de Monsieur GANTIER, Madame LEBOURG l'a contacté. Ce dernier l'a invité à joindre Monsieur DENOYER qui a précisé que :

- le contenu de la délibération n'est pas incohérent
- le coût de réalisation d'une ZDE est élevé
- il serait pertinent de prendre connaissance de ZDE réalisées par des collectivités avoisinantes.

Messieurs DENOYER et GANTIER se rendront à la Communauté de communes le 2 septembre prochain pour étudier précisément le sujet.

## COMMISSION AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET TOURISME : MONSIEUR FAUVEL

### La Fête de la Saône et de la Vienne

Le programme est distribué à tous les délégués présents.

### Définition des travaux non reconnus d'intérêt général

L'aménagement et l'entretien de la rivière Vienne sont des compétences de la Communauté de communes. Parmi les travaux qu'elle réalise, certains sont d'intérêt général mais d'autres constituent un embellissement de propriétés privées ou des aménagements agricoles.

**Vu les avis favorables de la Commission et du Bureau, le Conseil, à l'unanimité, considère que parmi les différents types de travaux du programme de restauration de la Vienne, sont considérés d'intérêt général :**

- les travaux de curage et de régilage d'îlots de cailloux ayant pour objectif le maintien du bon écoulement des eaux ;
- les travaux de restauration de berge sur les parcelles communales ayant pour objectif de stabiliser les berges ou de remplacer d'anciennes protections ;
- les travaux d'arasement de merlons ayant pour objectif d'améliorer l'expansion des crues dans les zones naturelles du fond de vallée ;
- le talutage des berges ayant pour objectif de rétablir les fonctionnalités écologiques de la rivière ;
- la suppression des embâcles et l'élagage de la ripisylve ayant pour objectif de maintenir le bon écoulement des eaux et de prévenir les risques de déracinement d'arbres en berge.

Parmi les différents types de travaux du programme de restauration de la Vienne, le Conseil, à l'unanimité, décide également que les travaux suivants soient considérés comme un embellissement de propriétés privées ou des aménagements agricoles :

- les travaux de restauration de berge chez des privés ayant pour objectif de stabiliser les berges ou de remplacer d'anciennes protections inefficaces
- la mise en place de clôtures, d'abreuvoirs, de pompe de prairies ayant pour objectif de limiter le piétinement des berges par le bétail et d'aménager des points d'abreuvement

**Vu les avis favorables de la Commission et du Bureau le Conseil décide, à l'unanimité, que pour cette catégorie de travaux, le reliquat, montant des travaux TTC - subventions obtenues, soit financé par le riverain.**

### Programme des travaux 2008

**Vu les avis favorables de la Commission et du Bureau, le Conseil, à l'unanimité, décide de :**

- autoriser Monsieur le Président à demander des subventions auprès du Département et de l'Agence de l'Eau
- autoriser Monsieur le Président à signer les conventions correspondantes, les propriétaires ayant donné leur accord ;
- autoriser Monsieur le Président à signer tout document ;
- réaliser les travaux suivants :

- Talutage de berge avec arasement d'un merlon à Gueures en val de la RD 127

Montant des travaux 2 083.43 € TTC

Subventions attendues : 80%

- Restauration d'un abreuvoir à Gueures

Montant des travaux : 2 152.80 € TTC

Subventions attendues : 80 %

Reliquat à la charge du riverain  
- Talutage de berge et mise en place de clôtures à Ambrumesnil  
Montants des travaux : 8 662.63 € TTC  
Subventions attendues : 80%  
Clôture en haut de berge à la charge du riverain  
- Nettoyage forestier et élagage de la ripisylve à Gueures  
Montant des travaux : 2 655.12 € TTC  
Subventions attendues : 80%  
- Aménagement de berge par tressage à Saint Mards  
Montant des travaux : 3 882.22 € TTC  
Subventions attendues : 80%  
Reliquat à la charge du riverain

#### **Poste de technicien de rivière 2008 - subventions**

**Le Conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à demander des subventions au Département et à l'Agence de l'Eau pour financer les charges de fonctionnement du poste de technicien de rivière.**

### **COMMISSION COMMUNICATION : MONSIEUR PADE**

#### **Site Internet**

La Commission communication a rencontré les 2 entreprises ayant remis une offre puis elle a analysé ces offres. Ces propositions ont été soumises à la Commission Appel d'offres qui définit l'offre la mieux-disante.

#### **Journal communautaire et guide jeunesse**

Le prochain journal communautaire et le guide jeunesse vont être adressés aux habitants fin août 2008.

Or, la charte graphique ne sera pas encore définie.

**Vu les avis favorables du Bureau, le Conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à réaliser une consultation pour la conception graphique, l'impression de ces deux supports de communication, à retenir l'offre la mieux-disante et à signer tout document.**

### **COMMISSION CULTURE : MONSIEUR DALLE**

#### **Guide jeunesse 2008/2009**

Le guide jeunesse a pour but de présenter l'ensemble des actions de la Communauté de communes. Désormais, la Commission Culture définit le contenu du guide et la Commission Communication est en charge de l'élaboration esthétique.

C'est pourquoi, la Commission et le Bureau proposent au Conseil de valider les actions 2008/2009 afin de les présenter aux habitants.

#### **Tortill'art**

- La manifestation a débuté le 16 mai dernier à Bacqueville en Caux. La soirée concert et théâtre a connu un véritable succès, les familles des enfants étant présentes.

- Le lendemain à Luneray, seule une petite cinquantaine de personnes ont profité des animations proposées. Plusieurs explications sont avancées : la météo, le site isolé, le désistement de l'école de danse qui aurait attiré les parents. Néanmoins, les prestations de l'après midi ont été saluées par l'ensemble des personnes présentes.

- Le dîner spectacle à Ouveille la Rivière le 31 mai fût une réussite : les 180 places ont été réservées et le public a apprécié l'évènement. Le comité des fêtes d'Ouveille a effectué un travail remarquable.

- Le 14 juin deux concerts ont été proposés sur la place de Bacqueville en Caux : plus de 400 personnes étaient présentes.

**Vu les avis favorables de la Commission et du Bureau, le Conseil, à l'unanimité, décide de reconduire cet évènement en 2009, sans préciser les dates ni les lieux ou leur contenu, afin de le signaler dans le guide.**

#### **Village des associations**

La deuxième édition du village des associations aura lieu le 6 septembre 2008. Le site de Longueil est adapté pour réaliser cette manifestation. Un courrier a été adressé à l'ensemble des associations du territoire (150 associations) pour connaître celles qui souhaitaient participer. Seule une quinzaine d'associations ont répondu.

**Vu les avis favorables de la Commission et du Bureau le Conseil, à l'unanimité, décide de :**

**- adresser un nouveau courrier en précisant le but de cette manifestation pour savoir s'il est pertinent de maintenir cette manifestation**

- définir le lieu de la manifestation : Longueil
- autoriser Monsieur le Président à signer tout document

### Ludisports 2008/2009

#### Bilan 2007/2008

Le ludisport a permis à 270 enfants de découvrir 3 activités durant l'année scolaire sur 10 sites et 24 créneaux horaires. Le ludisport se termine le 20 juin prochain. Le bilan financier sera communiqué par la suite.  
Budget prévisionnel total **35 000 €** - Participation de la CCSV : **14 000 €** pour 768 heures

#### Prévisionnel 2008/2009

Le dossier prévisionnel 2008/2009 est à remettre au Département fin juillet. Il est alors proposé de valider la reconduite de l'action.

Prévisions : 10 sites, 25 créneaux, 3 animateurs. Les activités seront déterminées ultérieurement.

Budget prévisionnel total **36 400 €** - Participation de la CCSV **16 000 €** pour 788 heures

**Vu les avis favorables de la Commission et du Bureau le Conseil, à l'unanimité, décide de :**

- reconduire l'action ludisport durant l'année scolaire 2008/2009
- valider les sites et les horaires
- maintenir le montant de la cotisation annuelle à 15 € par enfant
- modifier le contrat des animateurs en fixant le montant de leur rémunération à Indice Brut 1015 Indice Majoré 821 et en remboursant les frais kilométriques prévus des articles 31 et 32 du décret du 28 mai 1990 entre le siège social et le lieu de l'activité,
- autoriser Monsieur le Président à procéder aux recrutements nécessaires
- autoriser Monsieur le Président à signer une convention de financement avec le Département
- acquérir du matériel : badminton, basket, foot

Une remarque est apportée : une attention particulière doit être faite pour la définition des horaires suite à la modification de la semaine scolaire. En effet, il est fortement probable que l'aide personnalisée soit réalisée durant la pause du déjeuner ou en fin d'après-midi.

Par ailleurs, Monsieur LHEUREUX, délégué de la commune de Greuville, précise que la pratique de certaines activités ne peut être réalisée en salle.

### CLSH 2008-2009

Le recrutement des animateurs est effectué. Les inscriptions sont en cours : il ne reste que quelques places disponibles la dernière semaine de juillet pour le centre de loisirs de Bacqueville en Caux. Celui de Luneray se remplit progressivement.

**Vu les avis favorables de la Commission et du Bureau le Conseil, à l'unanimité, décide de :**

- réaliser une enquête de satisfaction
- ouvrir un centre de loisirs aux vacances pendant les vacances scolaires de février 2009 durant 2 semaines à Bacqueville en Caux
- ouvrir deux centres de loisirs durant les vacances de pâques 2009 pendant 2 semaines à Bacqueville en Caux et à Luneray
- ouvrir deux centres de loisirs de 4 semaines durant les vacances d'été 2009 à Bacqueville en Caux et à Luneray

### Théâtre d'automne 2008

Le théâtre d'automne débutera au mois de novembre prochain. La programmation sera définie lors de la prochaine Commission Culture en juillet.

Les dates proposées sont les 14, 21 et 28 novembre 2008.

La salle des fêtes de Gueures est adaptée à ce type de représentation.

Afin de proposer une programmation de qualité sans augmenter le budget de cette action, il est proposé de créer un droit d'entrée pour chaque spectacle s'élevant à 3 € pour les personnes âgées de 12 ans et plus.

**Vu les avis favorables de la Commission et du Bureau, le Conseil, à l'unanimité, décide de :**

- valider les dates et le lieu de cette manifestation
- autoriser Monsieur le Président à signer les conventions avec les prestataires
- créer un droit d'entrée pour chaque spectacle s'élevant à 3 € pour les personnes âgées de 12 ans et plus
- créer une régie pour la perception des droits d'entrée aux animations et spectacles de la manifestation « Théâtre d'automne ».

Cette régie est installée au siège de la Communauté de communes, 11 route de Dieppe à Bacqueville en Caux.

Les recettes désignées sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- 1- paiement en numéraire, euros ;



**2- paiement par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public.**

Un fonds de caisse d'un montant de 100 € est mis à disposition du régisseur.

Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 300 €.

Le régisseur est tenu de verser au comptable le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé et au moins une fois par mois.

Le régisseur verse auprès de l'ordonnateur la totalité des justificatifs des opérations de recettes au minimum une fois par mois.

Le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur.

Le régisseur ne percevra pas d'indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur.

Le suppléant ne percevra pas d'indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur.

Le Président de la Communauté de communes et le comptable public assignataire de la Communauté de communes Saône et Vienne sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Action 0/6 ans 2008-2009**

A partir de septembre, la Commission propose que les actions du mercredi se déroulent sur la commune de Saône St Just de septembre à décembre 2008, l'objectif étant de bénéficier à moyen terme d'une salle réservée aux enfants âgés de 0 à 6 ans. Néanmoins, il est nécessaire de s'assurer que cette modification convient aux parents.

**Vu les avis favorables de la Commission et du Bureau, le Conseil, à l'unanimité décide de :**

- maintenir les activités réservées aux 0/6 ans (arts plastiques, jeux de sociétés, sorties, ludomobile)

**durant l'année scolaire 2008-2009**

- localiser cette action à Saône Saint Just de septembre à décembre 2008
- acheter un kit motricité
- autoriser Monsieur le Président à signer tout document

**Subvention Bibliothèque 2008 :**

En 2007, la Communauté de communes a subventionné 7 bibliothèques du territoire. Son montant s'élevait à 15 € par adhérent. Le montant total des subventions était de 41 865 €.

Par ailleurs, l'intervention d'une conteuse était réalisée une fois par mois à Bacqueville en Caux et Quiberville sur Mer.

**Vu les avis favorables de la Commission et du Bureau, le Conseil, à l'unanimité, décide, de reconduire les modalités de financement pour l'année 2008. Le montant total des subventions s'élève à 42 165 € au vu des prévisionnels fournis par les différentes communes réparti ainsi :**

COMMUNES	2008	
	Nb d'adhérents	Subvention
Bacqueville	1064	15960
Luneray	1008	15120
Quiberville	324	4860
Crasville	48	720
Omonville	72	1080
Gueures	235	3525
Avremesnil	60	900
<b>TOTAL</b>	<b>2 811</b>	<b>42 165</b>

**Vu les avis favorables de la Commission et du Bureau, le Conseil, à l'unanimité, décide qu'une conteuse intervienne une fois par mois dans les bibliothèques de Bacqueville en Caux, de Quiberville sur Mer et de Luneray à partir du mois de juin puis dans celle d'Avremesnil à partir de septembre. Le montant total de cette prestation s'élève à 1 000 € pour 2008.**

**Le Conseil autorise Monsieur le Président à signer tout document.**

**Fête de la science 2008**

La Fête de la Science a lieu du 17 au 23 novembre 2008. Cette manifestation permet de proposer gratuitement aux écoles du territoire une exposition sur un sujet donné. En 2008, il sera « De l'œil au cerveau ».

**Vu les avis favorables de la Commission et du Bureau, le Conseil, à l'unanimité, décide de**

- réaliser cette manifestation à Lamberville.
- adresser un courrier aux écoles dès maintenant pour les informer de cette manifestation

Monsieur BOUSSARD, délégué de la commune de Lestanville, demande que la prise en charge du transport des élèves soit étudiée.

**Ticket sport 2008-2009**

Le Ticket sport permet de proposer aux enfants âgés de 8 à 18 ans de pratiquer gratuitement une activité sportive

pendant les vacances scolaires tous les après-midi du lundi au vendredi. Par ailleurs, la Communauté de communes propose des activités pour les enfants âgés de moins de 6 ans.

La Commission estime qu'il est regrettable qu'aucune activité ne soit proposée aux enfants âgés de 6 à 8 ans.

Dernièrement, le budget prévisionnel Ticket sport 2008/2009 a été validé. Une proposition a été faite au club de voile pour savoir s'il était possible que les enfants de 8 à 14 ans pratiquent cette activité durant les vacances de pâques. Cependant, cette action concerne uniquement les enfants âgés de 12 ans et plus. Le programme sera établi lors de la prochaine commission.

**Vu les avis favorables de la Commission et du Bureau, le Conseil, à l'unanimité, décide de :**

- étendre l'action Ticket sport à partir de 6 ans sans développer les capacités d'accueil
- proposer une animation nautique uniquement aux enfants âgés de 12 ans et plus
- acheter du matériel (roller)
- autoriser Monsieur le Président à signer tout document

Il est demandé de veiller à ce que les animations soient adaptées aux enfants les plus jeunes.

### Ecole de musique

Le 5 juin 2008, M. DALLE a rencontré le Président et le Directeur de l'école de musique afin de clarifier ses besoins. Il en ressort qu'il est souhaitable de trouver un local dans le secteur de Bacqueville en Caux, les effectifs de l'école progressant dans ce secteur.

Il était convenu que la Communauté de communes adresse un courrier aux Maires du territoire pour recenser rapidement les salles disponibles pour effectuer des cours de musique. Seulement, des mairies ont déjà reçu un courrier de l'école de musique daté du mois de mai.

## COMMISSION HABITAT ET CADRE DE VIE : MONSIEUR HAVARD

### Les énergies renouvelables au sein de l'habitat

**Vu les avis favorables de la Commission et du Bureau, le Conseil, à l'unanimité décide que l'ADEME réalisera une intervention (hors Conseil communautaire) pour les élus municipaux et intercommunaux du territoire sur :**

- les différentes formes d'énergies renouvelables au sein de l'habitat
- les subventions existantes
- des exemples de collectivités qui encouragent l'équipement des habitations en énergies renouvelables

### Réhabilitation et mise en valeur du petit patrimoine naturel et bâti – Fondation du Patrimoine

Depuis 2006, la Communauté de communes attribue une subvention à la Fondation du Patrimoine correspondant à 1% du montant des travaux de réhabilitation du petit patrimoine réalisés. Ainsi, les propriétaires privés peuvent déduire de leur revenu imposable 50% à 100% du montant des travaux.

**Vu les avis favorables de la Commission et du Bureau, le Conseil, à l'unanimité, décide que la Fondation du Patrimoine présentera aux délégués, lors du prochain Conseil communautaire, l'ensemble des travaux réalisés sur le territoire (durée de l'intervention : 30 minutes).**

## COMMISSION VOIRIE : MONSIEUR MARET

### Groupement d'achats : enduits superficiel

La Commission Voirie a rencontré l'entreprise Dieppedalle Colas qui avait été retenue pour mettre en place des enduits superficiels. Un accord verbal est convenu avec la commune de Gruchet Saint Siméon sur le litige 2007.

**En réponse des communes qui souhaitent mettre en place des enduits superficiels dans le cadre du groupement d'achat, et vu les avis favorables de la commission et du Bureau, le Conseil, à l'unanimité autorise Monsieur le Président à lancer une consultation pour la mise en place de 25 000 m<sup>2</sup> d'enduits superficiels environ, de retenir l'offre la mieux-disante et à signer tout document.**

Avant la mise en place d'enduits superficiels, il est rappelé que les voiries à revêtir doivent être propres et désherbées.

Lors de la commande, un bordereau avec un plan et les coordonnées de la personne à contacter sera demandé à chaque commune.

Monsieur MARET est disponible pour vérifier les voiries des communes.

### Voirie d'intérêt communautaire

La communauté de communes a, selon les statuts, compétence pour la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie communautaire qui sont :

- les voies reliant 2 communes ;
- les voies desservant de l'activité économique (décidée sur les zones d'activités accueillant des artisans et des industriels générant de la TP, sauf les accès aux projets éoliens) ;
- les voies utilisées par les services de transports scolaires.

Suite à une consultation, la DDE a été missionnée pour réaliser le recensement et les métrés des voiries d'intérêt communautaire. Cette prestation sera terminée fin août.

Monsieur le Président demande que les commissions Voirie et la CLET travaillent les aspects techniques et financiers de la compétence voirie communautaire avant sa mise en place.

## COMMISSION ENVIRONNEMENT : MONSIEUR HAUGUEL

### Missions du conseiller du tri

Monsieur JACOB, conseiller du tri a proposé de modifier l'emplacement de points d'apport volontaire. Il va prendre contact avec les mairies concernées. Il a par ailleurs réalisé une enquête de satisfaction.

Monsieur BOUSSARD, délégué de la commune de Lestanville, précise que l'intervention du Conseiller du tri est intéressante. Néanmoins, il n'est pas souhaitable de supprimer une des trois colonnes d'un point d'apport volontaire.

Dans le cadre des missions du Conseiller du tri définies le 21 février 2008, la réalisation du porte à porte (rencontre des habitants pour les inciter et les aider à trier) et d'actions de sensibilisation y figurent.

**Certains élus étant réticents à la mise en place du porte à porte, et vu l'avis favorable du Bureau, le Conseil, à l'unanimité, décide qu'elle soit testée sur les communes volontaires.**

Sous réserve que leur Conseil municipal donne leur accord, les communes de Bacqueville en Caux, Gonnetot et Quiberville sur Mer souhaitent la mise en place du porte à porte cet été.

**Vu l'avis favorable du Bureau, le Conseil, à l'unanimité, décide que les actions de sensibilisation soient validées par la Commission Communication.**

### Déchèterie mobile

**Afin de mieux définir les besoins des habitants et de la collectivité en matière de déchèterie, et vu les avis favorables de la Commission et du Bureau, le Conseil, à l'unanimité décide de réaliser une démonstration d'une déchèterie mobile destinée aux usagers durant deux jours sur les communes d'Ambrumesnil (plateforme de déchets verts) et de Lammerville (terrain de sport) les 19 et 20 septembre 2008.**

Une démonstration est proposée aux élus de la Communauté de communes par l'Amicale des Maires.

## QUESTIONS DIVERSES

### Création de la Commission Finances

Monsieur le Président propose que l'élection des membres de la commission Finances soit réalisée lors du prochain Conseil communautaire.

### Elimination des déchets verts d'une entreprise à Brachy

Monsieur LOSAY, délégué de la commune de Brachy, informe qu'il a un problème pour éliminer les déchets verts produits par une entreprise d'entretien d'espaces verts en atelier-relais.

Il lui est précisé que c'est à l'entreprise de prendre en charge l'élimination de ses déchets.

### Elimination des Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux et assimilés (DASRI)

Monsieur LEFEBVRE, délégué de la commune de Saint Denis d'Aclon, renouvelle sa question relative à la collecte et au traitement des Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux et assimilés (DASRI) inexistantes sur le territoire.

**Après discussion, il est demandé de contacter la DRASS pour la mise en place de points de collecte de ces déchets sous la forme de totem à proximité des pharmacies.**

### Montant de la redevance de la Communauté de communes comparé aux territoires avoisinants

Monsieur LOSAY, délégué de la commune de Brachy, fait remarquer qu'il est regrettable que le montant de la redevance ordures ménagères soit plus élevé sur notre territoire.

Monsieur BLOC rappelle que la Communauté de communes finance environ 70 % du fonctionnement de la déchèterie de Brametot ainsi que des services supplémentaires justifiés par l'éloignement de la déchèterie : collecte en porte à porte des encombrants, ouverture de 4 plateformes de déchets verts. C'est pourquoi, la collectivité étudie la création d'une déchèterie sur son territoire.

Monsieur le Président rajoute que la Communauté de communes n'a pas mis en place de taxe additionnelle, contrairement à d'autres EPCI.

**Formation commune pour les cantonniers**

La majorité des délégués souhaitent qu'une formation sur les règles de sécurité et sur la bonne utilisation des produits phytosanitaires destinée aux agents techniques des communes soit réalisée sur le territoire.

**Fauchage des talus**

Les Maires constatent que le fauchage est mal réalisé. En effet, désormais, le Département ne réalise qu'une seule passe. Aucun Maire n'a été informé d'une modification des modalités de fauchage.

Les délégués demandent que Monsieur le Président adresse un courrier à Monsieur le Président du Département pour faire part du mécontentement et de l'incompréhension des Maires du territoire.

**Prochaine réunion du Conseil**

La prochaine réunion du Conseil communautaire aura lieu le jeudi 18 septembre à 18h à Ambrumesnil.

**La séance est levée à 21h20.**